

(1)

(N 309.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1920-1921

Liste des Projets et des Propositions de Loi
considérés comme non avenus par l'effet de la
dissolution des Chambres le 22 octobre 1921.

I. — PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI QUI ONT FAIT L'OBJET DE RAPPORTS :

1. — **Proposition de Loi rendant obligatoire l'éducation physique et la
préparation de la jeunesse au service militaire**, présentée par M. Carpentier,
le 23 mars 1920 (n° 57).

— Rapport de M. Le Jeune, du 22 juillet 1920 (n° 170).

— Amendements de M. Carpentier (n° 196).

2. — **Projet de Loi sur le contrôle des entreprises d'assurances sur la vie**,
déposé par le Gouvernement, le 30 juillet 1920 (n° 193).

— Rapport de M. le chevalier de Ghellinck d'Elseghem, du 27 juillet
1921 (n° 225).

II. — PROPOSITIONS DE LOI QUI ÉTAIENT EN COMMISSION :

1. — **Proposition de Loi relative à la composition du jury**, déposée par
M. Magnette, le 29 décembre 1920 (n° 25).

— Renvoyée à l'examen de la Commission de la Justice, le 27 jan-
vier 1921.

2. — **Proposition de Loi sur l'encaissement des effets de commerce au
moyen de chèques**, présentée par M. Liebaert, le 23 août 1921 (n° 264).

— Renvoyée à l'examen de la Commission de la Justice, le 24 août 1921.